

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 11 (1875)

**Heft:** 2

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.



15 Janvier 1875.

11<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 2.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Nécrologie universelle. — Nécrologie belge. — Conférence des instituteurs de Neuchâtel. — Entretien d'outre-tombe entre le P. Girard et le président Frossard. (Suite et fin.) — Correspondances de la vallée de la Birs et Lausanne. — Chronique bibliographique. — Statistique des traitements. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

---

### Nécrologie universelle. — Nécrologie belge.

La Belgique, qui est l'un des pays où l'on fait le plus pour l'instruction, a perdu aussi un des bienfaiteurs de l'école dans la personne de M. Auguste Vischers, magistrat et fonctionnaire de cet Etat constitutionnel.

M. Auguste Vischers, né à Maastricht le 31 août 1804, a été 44 ans au service de son pays. En 1830, il était juge à Liège; en 1837, directeur des mines, en même temps se rendait utile comme caissier à plusieurs sociétés de bienfaisance et de prévoyance, et prenait une part active à la fondation de la société protectrice des animaux. L'école le comptait aussi parmi l'un de ses patrons les plus dévoués, à la différence de bien d'autres qui croiraient déroger en s'occupant de l'instruction publique et regardent tout ce qui la concerne du haut de leur fausse grandeur. M. Vischers ne bornait pas son zèle pour l'école à l'encourager de sa présence et à réclamer l'initiative des mesures qui la favorisaient. On le voit encore prendre ouvertement la défense des instituteurs, quand on les attaque

injustement ou qu'on les moleste dans leurs fonctions. « Avec les tracas » qu'on vous suscite, s'écriait un jour M. Vischers, avec les entraves qui vous paralysent, avec les aumônes qu'on vous jette à la face pour traitement, je ne comprends pas comment il se trouve encore parmi vous des coeurs si dévoués à l'éducation des enfants des prolétaires. »

« Le premier bienfaiteur des peuples, s'écriait un autre jour M. Vischers, est celui qui travaille à les éclairer. » L'école n'était, d'ailleurs, pour le grand citoyen belge que l'un des moyens de vulgariser les connaissances ; il s'intéressait à tout ce qui tendait à ce but à la fois élevé et pratique.

Le gouvernement avait reconnu les mérites de cet homme excellent et l'avait décoré de la croix d'officier de l'ordre de Léopold.

Une autre illustration belge, originaire de la même ville de Maastricht, s'est éteinte ces derniers temps et a reçu les honneurs funèbres le 5 décembre à Bruxelles. C'est M. André van Hasselt, ancien bibliothécaire de la précieuse collection des ducs de Bourgogne, président des jurys d'examen pour l'enseignement de la commission chargée de réviser le programme des études normales, et commissaire du gouvernement belge à l'exposition de Vienne. Ami dévoué de l'instruction publique et *pédagogiste habile*, comme l'appelle M. Charles Defodon, dans le Manuel général de l'instruction publique, M. van Hasselt trouvait encore du temps à donner à la poésie, à l'histoire, à l'archéologie et a composé dans ces divers domaines des travaux remarquables. Aussi les distinctions ne lui avaient-elles pas manqué dans son pays et à l'étranger. Il était chevalier de plusieurs ordres et de hauts personnages, comme le ministre de l'Intérieur, assistaient à ses obsèques.

Parmi les ouvrages sortis de la plume de M. van Hasselt, le *Dictionnaire des contemporains*, de M. Vapereau, cite la Description et l'histoire de la Hollande et de la Belgique, composées pour la collection de l'*Univers pittoresque* ; les *Splendeurs de l'art en Belgique*, l'histoire du célèbre peintre Rubens, l'histoire de la littérature française en Belgique. Ce littérateur belge était né en 1806.

---

### Conférences des instituteurs du Cercle de Neuchâtel, le 17 Décembre.

Une question intéressante était à l'ordre du jour de la conférence et avait attiré, outre un assez grand nombre de membres, plusieurs citoyens étrangers au corps enseignant primaire, comme M. le Dr Ladame, député au Grand Conseil, M. le professeur Humbert, inspecteur des écoles des jeunes filles, M. Knöry, membre de la Commission d'Education, M. Biolley, etc. M. le docteur Guillaume, auteur de la proposition qui allait être discutée, était également présent, ainsi que le rédacteur en chef de l'*Éducateur*, comme membre honoraire de la Section.

La question était celle-ci : *Institution d'une caisse d'épargne à l'école.*

« Une caisse est ouverte à l'école pour recevoir les petites économies des enfants, par cinq centimes même : on les placerait tous les trois mois à la Caisse d'épargne proprement dite. » Cette institution est-elle avantageuse et réalisable ? Ce sont là les deux points en discussion. Dans une première discussion à St-Blaise, le corps enseignant s'était montré peu favorable au projet, et cela à divers points de vue. D'abord on craignait, si la chose réussissait, de développer l'amour du gain, l'esprit d'avarice chez les enfants ; en second lieu, les difficultés d'exécution effrayaient les instituteurs, que le manque de temps pour faire tout ce qu'on exige d'eux, rendait aussi peu soucieux d'ajouter à leurs devoirs journaliers une comptabilité sujette à plus d'un ennui.

On faisait aussi valoir les répugnances des parents et les désagréments que cette œuvre toute de dévouement vaudrait aux hommes d'école.

Toutefois, pour répondre convenablement aux ouvertures de M. le Dr Guillaume, qui a vu fonctionner la chose en Angleterre et qui apprécie très haut les avantages de cette institution, une seconde discussion avait été fixée au 17 décembre et c'est de cette dernière que nous donnons à nos lecteurs une rapide esquisse.

M. *Villommet*, président de la conférence, ouvre la séance en indiquant le but de la réunion. M. *Perret* tient le plumitif.

M. *Bertrand*, instituteur à Neuchâtel, déclare hésiter beaucoup dans la détermination à prendre. Personne ne peut mettre en doute les intentions philanthropiques de l'auteur de la proposition, ni l'utilité de l'épargne. Il a néanmoins des scrupules, parce qu'en favorisant l'esprit d'économie personnelle, l'égoïsme, on peut craindre de nuire à l'esprit de sacrifice. L'enfant se doit à la famille. Un enfant avare est une vilaine chose ; il préfère un prodigue à l'avare.

M. *Triplet* déclare avoir entendu des élèves regretter de n'avoir pas fait meilleur usage des centimes qu'on leur a donnés et faire le calcul de ce que leur aurait rapporté cet argent placé à intérêt. Il penche donc pour la création d'une caisse annuelle dont parle M. Guillaume.

Ce dernier reprenant la parole montre l'économie comme étant la source des vertus ; il faut sans doute en éclairer le sentiment. L'orateur croit qu'un jeune homme économie sera plus dévoué à ses parents qu'un fils prodigue. M. Guillaume cherche à résoudre les difficultés pratiques de la chose, en montrant que l'instituteur peut recevoir les économies des élèves par cinq centimes et qu'il n'aura qu'à tenir note dans un carnet des sommes remises, en attendant le trimestre où on les place à la caisse d'épargne de la ville. Il s'offre à fournir gratis les carnets aux maîtres qui voudront faire un essai. Il ne se dissimule point les désagréments de l'entreprise, et dont le plus pénible sera le mécontentement de certains parents qui trouveront très mauvaise l'initiative prise par les maîtres et les insulteront peut-être. Mais, fais ce que dois, advienne que pourra.

M. *Simonin*, instituteur au Landeron, pense, comme M. Bertrand, que ce qu'on doit de préférence chercher à développer dans le cœur des en-

fants, c'est l'esprit de sacrifice, de dévouement à la famille, l'abnégation et non l'égoïsme personnel, l'amour du lucre qui racornit l'esprit et le cœur. Il ne croit pas la caisse d'épargne réalisable à la campagne. Il divise les parents en trois classes distinctes ; les riches, ceux qui vivent de leur travail, et les pauvres. Pour les premiers, l'économie est toute faite ; on n'a pas à s'en occuper, pour les seconds, la chose serait possible, si les parents n'avaient jamais besoin de l'aide de leurs enfants. Quant aux enfants de la troisième catégorie, il croit que les parents verront du plus mauvais œil la tentative de leur ôter les sous que peuvent gagner leurs enfants, pour les placer dans une caisse dont ils ne comprennent pas l'utilité, dominés qu'ils sont par les besoins du moment et accoutumés à vivre au jour le jour.

M. Guillaume répond au préopinant que c'est précisément aux enfants pauvres que profitera l'habitude de l'épargne, si, au lieu d'employer l'argent qu'on leur donne à l'achat de friandises et de bagatelles, ils pouvaient par des calculs du genre de celui dont a parlé M. Tripet, prendre quelque plaisir à l'économie. Peut-être la mère consentira-t-elle à laisser prélever à l'enfant sur ce qu'il apporte au logis de quoi mettre dans la tirelire de l'école. Il se peut que l'instinct de l'épargne passe des enfants aux parents, qui comprendront que cela se fait dans leur intérêt. Si le corps enseignant se décide à tenter l'essai de la chose, il voudrait que cela se fit au plus tôt, au commencement de l'année qui va s'ouvrir, à l'occasion des étrennes. C'est à l'école primaire qu'il faut introduire le goût de l'économie. Plus tard, c'est trop tard.

M. le docteur *Ladame*, interpellé par le président, se range à l'opinion de M. Guillaume, ainsi que M. l'inspecteur *Humbert*, qui pense que l'idée est excellente en elle-même et que l'exécution, quoique difficile, n'en est pas irréalisable.

M. *Paux* demande la nomination d'une commission pour faire rapport sur la question de principe d'abord, qu'il croit admissible et utile, bien qu'il trouve peu logique qu'on dise aujourd'hui blanc et demain noir, sur la même question.

M. *Jacot*, qui n'a pas pu assister au début de la séance, demande si l'on a bien pesé les difficultés pratiques, le défaut de temps surtout.

M. *Bertrand* fait observer qu'on consacrera à cette œuvre un moment de la journée du lundi. Il ne pense pas que la commission éclaircisse la question plus qu'elle ne l'est actuellement.

M. A. *Daguet* n'a pas assez étudié la question pour peser sur la délibération. Il ne se dissimule pas que c'est une nouvelle charge pour les instituteurs.

Au vote, la conférence se prononce pour faire un essai de la caisse d'épargne proposée par M. le docteur Guillaume. La question doit avoir fait l'objet des discussions de plusieurs autres conférences, où l'on prétend qu'elle n'aurait pas trouvé l'accueil le plus favorable non pas tant pour la chose en elle-même que pour les difficultés qui s'offrent dans l'exécution. On exige aussi trop de choses des instituteurs.

## ENTRETIENS D'OUTRE-TOMBE

### entre le P. Girard et le Président Laurent Frossard.

(*Suite et fin.*)

**Frossard.** Vous réveillez en moi, mon cher Père, un de mes souvenirs les plus pénibles et que je croyais parfaitement enseveli dans l'oubli. En effet, en 1834, quand le gouvernement issu de la révolution démocratique de 1830, voulut réformer le collège et réclamait des modifications aux études, comme l'enseignement en français de certaines branches enseignées en latin, l'enseignement par objets de quelques autres, l'introduction des langues modernes et l'exclusion de manuels surannés comme Alvarès, De Colonia, Le Jay et des pères Esseiva et Delésève, les jésuites s'opposèrent à ces événements subversifs, disaient-ils, de leurs constitutions et de leur règlement des études. Quand le Conseil d'éducation me déléguait, moi et un de mes collègues à vous bien connu (¹), pour faire la visite des classes, cette mesure insolite et inouïe jusqu'alors faillit amener une révolte des élèves auxquels on fit envisager dans cette mesure comme un acte de défiance et un avant-coureur de suppression. On affecta de prendre, d'autre part, des paroles de politesse et de satisfaction que nous adressâmes aux professeurs et aux élèves pour des marques d'approbation absolue de tout ce qui se faisait et on nous accusa d'avoir manqué de franchise parce que le Conseil d'éducation persista dans ses projets de changement. Cette situation pénible, compliquée encore des articles de l'*Ami du progrès*, qui attaquaient le collège et dont on m'attribuait la paternité indirecte, me déterminèrent à échanger le fauteuil du Conseil d'Etat contre celui du Tribunal d'appel, où, selon l'expression satirique d'un mauvais plaisant, trônaient, comme 13 demi-dieux, les représentants suprêmes et inamovibles de Thémis.

**Le P. Girard.** Je me souviens de tout cela comme si cela s'était passé hier. Je venais de rentrer dans ma ville natale, après 10 ans d'exil plus ou moins volontaire ; car que de fois j'avais soupiré après mon retour ! Ne reconnaissant plus mon école dans le cadavre qui était devant moi, je refusai de rentrer dans la lice ; car mon nom, hélas ! aurait encore une fois servi de drapeau à de nouvelles luttes que j'abhorrais. D'ailleurs, le Conseil communal de Fribourg seul songeait encore à moi ; le gouvernement se composait en partie d'hommes totalement étrangers à nos anciennes divisions, mais aussi un peu à la vie nationale et suisse. Voyant l'insuccès des démarches tentées auprès des Jésuites pour les amener à réformer leur système, efforts renouvelés depuis 1834, et sans plus de réussite, par un généreux polonais naturalisé fribourgeois et qui quitta notre ville à force de dégoût, M. le comte Jundzill, les nouveaux gouvernants s'occupèrent de la création d'une école qui satisfit au moins à quelques-unes des exigences de la vie moderne et industrielle et créèrent à grand'peine l'école moyenne

(¹) M. Chappuis, inspecteur des écoles et membre du Grand Conseil.

centrale, dont les jésuites cherchèrent à s'emparer. Ils n'y réussirent pas ; mais on parvint à provoquer une réorganisation ou désorganisation de l'école. C'était à l'époque fatale où fut conclue cette ligue de désastreuse mémoire qui mit le pays à deux doigts de sa perte. Quoique peu versé dans la politique, j'avais assez de patriotisme pour comprendre les conséquences de cette alliance. Je fis des efforts infructueux auprès de l'un des premiers personnages de l'Etat, homme classé parmi les modérés, pour l'engager à se mettre à la tête des conservateurs de la paix et empêcher ce qui suivit et qui me contrista profondément, comme les révolutions m'ont toujours contristé, moi qui avais rêvé pour mon canton l'union des citoyens et des pouvoirs constitués, celle de la religion et des lumières de la raison avec la foi. Appelé par le gouvernement radical et révolutionnaire de 1848 à présider la Commission réorganisatrice des études, je ne crus pas devoir m'y refuser, pour essayer de sauver du naufrage ce que je trouvais d'essentiel dans le système classique, et je n'approuvais pas l'école cantonale, parce qu'elle détruisait mon idéal qu'on me déclarait irréalisable par un autre que par moi. En effet, j'oubliais trop que, dans un pays en révolution, les institutions qui devraient par leur nature échapper à la tourmente y sont exposées les premières. J'oubliais le coup de majorité qui avait rappelé les jésuites et avait frappé mon école, et l'instruction publique devenue un champ de bataille que se disputaient les factions. J'avais cessé d'entendre cette parole sinistre et prophétique qui avait retenti, comme un effroyable coup de tonnerre dans un ciel déjà brumeux : **L'UNION EST DÉTRUISTE A JAMAIS.** Ah ! que cette parole, quand elle fut prononcée en 1818 par les six magistrats les plus éclairés du canton, avait cependant fait saigner mon cœur filial ! Il me semblait ouïr le glas funèbre qui sonnait les funérailles de la patrie.

C'est qu'en effet la patrie était morte et faisait place aux partis qui n'ont cessé dès lors de déchirer notre Uechtland. Je ne sais, Monsieur Laurent, ce que vous avez fait dans le canton depuis que mon enveloppe terrestre a cessé d'être animée par cet esprit qui vous parle, depuis que j'ai cessé de travailler, de combattre et de souffrir. Mais je n'ai aucun doute que vous n'y ayez fait entendre la voix de la sagesse, dont vous étiez un des organes les plus qualifiés par votre position de Nestor de la magistrature.

*Frossard.* Ah ! révérend père, quand un pays a passé par les péripéties qui ont affligé le nôtre, le rôle de modérateur est difficile ou plutôt impossible à remplir et on n'aboutit ordinairement dans ce rôle qu'à se rendre odieux ou suspect aux uns et aux autres. A vous dire vrai, ce rôle je n'ai pas su le jouer, bien que je n'eusse pas demandé mieux. Les principes qui divisent les hommes chez nous sont trop divergents ? Que faire avec des gens dont les uns veulent retourner au moyen-âge et n'ont pas d'autre idéal que celui d'une célèbre Compagnie hostile à la liberté et à la civilisation moderne, pendant que les autres, par réaction, vont à l'extrême opposé et sacrifient à toutes les théories du jour les plus hasardeuses,

sans examen et tête baissée? Si, à une époque où les mêmes extrêmes n'existaient pas chez les amis de la liberté et du progrès, si vous, qui unissiez le caractère sacerdotal au prestige du génie, de la vertu, si vous, qui n'aviez d'autre ambition que de rapprocher l'Eglise de l'Etat, et l'école de l'Etat et de l'Eglise, pour fonder une société progressive et alliant la lumière à la foi, si vous, vous n'avez pas pu conjurer la tempête, comment me le demander à moi qui n'avais d'autre influence que celle que me donnaient l'expérience, et ma participation peu tranchée à la vie parlementaire et au journalisme? Que de fois ne m'a-t-on pas reproché mes scrupules, mes précautions, et mes ménagements, qui ne venaient cependant que de mon désir d'atténuer les angles aigus de la politique cantonale! Je ne veux, néanmoins, pas vous laisser sous l'empire des tristes impressions que doivent vous donner le tableau de nos luttes civiles et religieuses, et peut-être aussi les dispositions de mon esprit contractées dans ma captivité à Vienne en 1819<sup>(1)</sup> et qui ont failli plus d'une fois me rendre mélancolique, hypocondre même. Un progrès considérable s'est opéré dans votre ville natale depuis quelques années. L'initiative d'un homme intelligent et actif, français d'origine, M. Ritter, le concours éclairé et généreux des citoyens et des autorités de Fribourg et l'appui que nous ont prêté des capitalistes bâlois, ont transformé sinon la cité, du moins une partie de la ville de Berthold IV, et y ont introduit la vie et l'industrie par l'établissement de fabriques d'usines de toutes espèces et par l'entretien d'une foule d'ouvriers qui font résonner des lieux jadis déserts, du bruit de ces instruments de travail qui avait tant de charme pour vos oreilles patriotiques et que vous auriez tant aimé à entendre chez nous. Il ne nous manque qu'une de ces écoles professionnelles dont vous aviez déjà également conçu l'idée et que vous eussiez certainement créée dans nos murs sans l'arrêt de mort porté contre votre méthode en 1823. Car, ainsi que le disait naguère un de vos disciples et amis, occupé en ce moment (par parenthèse) à écrire votre biographie, une école de ce genre est tout à fait indispensable à la renaissance d'un centre industriel et d'habitudes semblables à celles des Fribourgeois du quinzième siècle.

Il faut vous dire maintenant qu'ainsi qu'il arrive toutes les fois qu'un progrès s'accomplit, bien des gens en doutent, hochent la tête. Les oiseaux de mauvais augure ne manquent pas à Fribourg et non-seulement sous le tilleul ou dans les estaminets, mais même parmi le public plus éclairé. Il est des esprits fâcheux qui, dans tout ce qui se fait, ne voient que le déboisement irrémédiable de nos forêts et n'ont pas foi dans l'issue des entreprises actuelles et de la transformation dont ils ont pourtant sous les yeux le spectacle réjouissant et grandiose.

*Le P. Girard.* Vous l'avez dit. Ecartons, pour finir, tous les nuages

<sup>(1)</sup> M. Frossard fait allusion ici à la détention qu'il avait subie, en 1819, à Vienne en Autriche, avec plusieurs de ses compatriotes qui étudiaient dans cette capitale ou y remblaient des fonctions enseignantes. On les avait dénoncés comme révolutionnaires.

noirs et les funestes pronostics. Ce que vous dites du dévouement de mes compatriotes et de ce M. Ritter, éclève mon esprit et dilate mon cœur. Je voudrais pouvoir serrer la main à l'initiateur de ce mouvement salutaire, comme je vous la serre en ce moment. Que ne puis-je, dans ce réveil de l'esprit public d'entreprise, et dans ce travail de régénération par l'industrie, saluer l'aurore d'un avenir plus paisible et vraiment heureux pour la terre fribourgeoise ! Permettez, cher M. Frossard, que je finisse par une prière : « O toi, Père commun de tous les hommes ! qui as plus d'une fois veillé sur notre nation avec sollicitude ; qui as inspiré nos plus nobles ancêtres et présidais déjà à la Confédération naissante, fais qu'un peu de ton amour et de ta bonté entre dans les coeurs de ces citoyens divisés par les opinions et ulcérés par la haine. Fais naître dans notre pays, avec le travail, l'abondance, un besoin de rapprochement entre les hommes de bien qui aiment assez leur patrie pour s'entendre à lui épargner les nouvelles et terribles calamités qui menacent de fondre sur elle si les uns s'obstinent dans leurs voies rétrogrades, exclusives, hautaines, pensant que les autres se complaisent dans les utopies, les rêves et les aspirations les plus antipathiques aux idées religieuses et politiques de leurs concitoyens. Que l'expérience du passé serve enfin à l'instruction du présent, et que la politique extrême qui a donné la mort à plus d'une république, ne fasse pas de Fribourg une Vendée ou une petite Espagne, en réalisant la malheureuse devise : *Pétrole ou eau bénite.* »

A. DAGUET.

---

## CORRESPONDANCES.

De la vallée de la Birse, décembre 1874.

Monsieur le rédacteur,

Il paraît que mon article sur les affaires scolaires jurassiennes a éveillé des susceptibilités. J'en suis certainement peiné, mais j'ai l'habitude de nommer chat un chat et je ne pouvais cacher des faits aussi patents. Au lieu de *jugements malveillants*, je n'ai voulu dire que la vérité, rien que la vérité et toute la vérité.

Mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe ; toutefois si l'Etat s'était occupé de nos écoles il y a 20 ans avec la même sollicitude qu'aujourd'hui, je crois que nous serions aussi avancés que l'ancien canton — si ce n'est plus.

Mes appréciations m'ont été fournies : 1<sup>o</sup> par d'anciens élèves, soit dans des conversations particulières, soit lors de la discussion de la question des écoles normales ; 2<sup>o</sup> par le cours de pédagogie donné dans l'établissement ; 3<sup>o</sup> par un article de l'*Union jurassienne*. Vous pourrez manquer de raisonnement et votre contradicteur pourra s'écrier : O logique ! quand il opposera deux causes qui, dans la pensée de l'auteur, doivent produire les

mêmes effets. Mais tout le monde heureusement peut rétablir des sophismes pareils.

Quant à l'inspectorat, je ferai remarquer — quoique je ne sois pas une autorité en la matière comme un professeur d'école normale — qu'on a pu trouver un inspecteur jurassien pour l'arrondissement catholique de Delémont et qu'on aurait pu aussi en trouver un dans la partie catholique pour l'Ajoie. Si, comme le croit mon contradicteur, on ne pouvait plus trouver dans le Jura des hommes impariaux sachant faire observer la loi, ce serait un grave indice de décadence morale pour notre pays. Mais l'ancien évêché n'en est pas encore là; j'en citerai pour preuve les députés conservateurs qui, au Grand Conseil, ont déclaré ne pas vouloir faire une opposition systématique au gouvernement lorsqu'il s'agirait de questions générales d'utilité publique.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que chacun pourra juger entre les faits que j'ai avancés et les appréciations intéressées de mon contradicteur, et je vous prie de croire à ma plus haute considération. L.

P.S. Un correspondant allemand de Porrentruy a voulu lui aussi dans le *Berner-Schulblatt*, résuster mes assertions, voire même les anéantir d'un coup. Il se demande si la question soulevée à propos de l'école normale jurassienne est bien sérieuse!!! Sérieuse! quand il s'agit de la culture intellectuelle et morale d'une population de plus de 80,000 âmes! Sérieuse! est-ce donc ainsi que ces hommes circonspects, énergiques et capables comprennent la tâche qui leur est confiée? Quant à l'anonyme qu'on me reproche, je pourrais demander à ces Messieurs s'ils signent tous leurs articles? En second lieu, ma personne importe peu; qu'on réponde à mes observations. L\*\*\*.

*Note de la Rédaction.* L'auteur de l'article qu'on vient de lire n'est ni un professeur ni un directeur d'école, comme on l'a dit à Porrentruy: c'est un instituteur primaire.

---

Lausanne, 9 décembre.

Depuis une quinzaine d'années, grâce aux efforts des instituteurs, le catéchisme d'Osterwald tendait à disparaître de nos écoles, et on décidait la mise au concours d'un Manuel pour l'enseignement religieux. Sans vouloir rappeler ici toutes les péripéties du concours, qu'il me suffise de dire, qu'il y a 2 ans leur choix s'était fixé sur le catéchisme de M. Durand: tout faisait présumer son adoption; toutefois les conférences de régents furent invitées à se prononcer sur l'emploi de ce manuel. Toutes, avec une grande majorité, se prononcèrent contre celui-ci en particulier et contre tout catéchisme dogmatique en général.

Ce catéchisme fut abandonné. Sans tenir compte des vœux émis par la presque totalité du corps enseignant, des démarches furent faites auprès d'un de nos pasteurs pour qu'il voulût consentir à modifier un manuel qu'il avait présenté lors de la mise au concours. Ces démarches aboutirent, et le Synode chargea une commission prise dans son sein, de s'entendre

avec l'auteur du dernier catéchisme pour examiner les changements qu'il serait convenable d'y introduire.

La commission et le pasteur ne purent s'entendre ; on demandait à celui-ci des modifications qu'il ne voulait pas accepter, d'un autre côté la commission se trouvait liée vis à vis du Synode qui lui avait donné comme base de son travail le dit catéchisme ; enfin celle-ci entreprit la révision de quelques points du manuel sans le concours de l'auteur. L'été dernier, cette œuvre, dont personne ne voulait accepter la paternité, fut présentée au synode, qui décida que ce livre serait le catéchisme officiel de l'église nationale vaudoise.

Comme il ne peut être introduit ni dans l'église, ni dans l'école, sans l'autorisation du Grand Conseil, cette dernière autorité aura à se prononcer sous peu.

P.

---

## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

*Histoire de la Confédération suisse*, à l'usage des écoles primaires, 5<sup>me</sup> édition. Prix : 1 fr. — Neuchâtel, chez Delachaux, frères, éditeurs, 142 pages.

Cette nouvelle édition a reçu des additions et quelques retouches. La nouvelle constitution fédérale y est indiquée d'une façon sommaire dans sa tendance principale. Ce mouvement intellectuel et économique de chaque époque accompagne le récit des événements politiques comme dans les éditions précédentes et même dans celle de 1868.

*L'Industrie*. Simples récits de l'oncle Paul, sur l'origine, l'histoire et sur la fabrication des principales choses d'un emploi général dans les usages de la vie. — Lectures courantes, à l'usage de toutes les écoles, par J. Henri Fabre. Paris, Hachette, in-12, cart. 1 fr. 50.

Voici encore un nouveau livre de ce fécond et original écrivain qui a consacré sa vie à l'enseignement du peuple. Il s'agit cette fois d'initier les enfants de nos écoles aux merveilles de l'industrie, aux différents procédés que l'homme met en œuvre pour satisfaire ses besoins et ses goûts dont le nombre s'accroît sans cesse. Quelle étonnante variété d'inventions et de perfectionnements concourent à ce but ! Combien de progrès dans l'art de se loger, de se vêtir, de se nourrir ! En ses misérables débuts, l'homme s'abrite dans quelques trous de rochers ; il se couvre le corps de quelques peaux de bêtes ; il se nourrit de racines sauvages, de chair crue ou de poissons ; il s'arme et s'outille avec un caillou qu'il suffit de casser pour avoir une pointe aiguë, une arête tranchante. Plus tard, il porte son attention sur les métaux qui s'offrent à lui tout préparés, ou qui du moins peuvent sans difficulté aucune se retirer de leur minéral. De l'or, il fait des bracelets et des boucles d'oreilles ; avec le cuivre et l'étain, il obtient le bronze, qu'il façonne en larges dagues, en pesantes haches et en une foule

d'instruments avec lesquels il décuple ses forces. Grâce au bronze, l'industrie va se perfectionnant, et un jour vient où l'on sait reconnaître les métaux dans leur rouille et obtenir le fer. C'est là un immense progrès. Le fer et la houille sont les plus puissants auxiliaires de la civilisation.

C'est cette face du progrès, cette marche ascendante de l'industrie que M. Fabre a mise en lumière dans son livre. Nous ne connaissons pas de lecture plus propre à piquer la curiosité des enfants, à éveiller leur jugement, que ces simples récits sur la préparation et l'usage des métaux, sur la production des matières premières et les transformations que le génie de l'homme a su leur faire subir pour les approprier à nos besoins.

Dans la rédaction de ce volume, l'auteur n'a pas perdu de vue le jeune public auquel il s'adressait. Ses applications sont claires et précises, ses descriptions exactes et méthodiques. De bonnes gravures placées dans le texte en facilitent l'intelligence. On voit les choses; on assiste, en quelque sorte, aux opérations industrielles. Quelles ressources d'instruction et de développement intellectuel un instituteur peut trouver pour ses élèves dans ce nouveau volume de M. Fabre!

Il nous semble voir les écoliers suspendus aux lèvres du maître leur lisant un de ces beaux chapitres sur le fer, le savon, le coton, la soie, le chauffage, l'éclairage, le vin, le sucre, le café, le thé, etc., etc. Et tout cela est écrit dans un style éloquent et pittoresque, parsemé d'anecdotes charmantes et d'observations ingénieuses.

Nous voudrions pouvoir citer quelques pages de ce beau livre, mais ce que nous en avons dit suffira, nous l'espérons, pour le recommander à l'attention de nos instituteurs et des personnes désireuses d'avoir des nations exactes des procédés actuels de l'industrie et du chemin qu'elle a parcouru depuis l'âge de la pierre à nos jours.

VIELLE (1).

---

*Petit manuel de lecture et d'écriture allemandes*, à l'usage des commençants, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, par J.-A. W.-H. Genève, librairie du Collège, 1873.

Voici un opuscule qui rendra de bons services aux personnes qui se chargeront d'enseigner les éléments de la langue allemande. Ce ne sera toutefois qu'à une condition; c'est qu'elles-mêmes possèdent au moins les premières notions de cet idiome; car nous ne pensons pas, comme l'auteur, que les parents qui n'en ont aucune teinture puissent l'apprendre convenablement à leurs enfants. Sans parler du temps perdu, il y a toujours un grand inconvénient à faire entrer des idées fausses dans la tête des enfants commençants, attendu qu'on a mille peines à les en déloger plus tard. Ceci est vrai surtout en ce qui concerne la prononciation. Or, nous avons remarqué à ce sujet dans le *Manuel* de M. W.-H. plusieurs lacunes que le maître devra combler. Ainsi, par exemple, il n'y est pas du tout question de l'*e* mi-muet qui sert de terminaison à un si grand nombre de mots alle-

(1) M. Vieille est professeur de mathématique et de minéralogie à l'Académie de Neuchâtel.

mands, de sorte que l'élève, incomplétement renseigné, sera tenté de prononcer *Vater* comme *fatère* ou *fatére*. On n'a pas assez fait ressortir, à notre avis, que l'*e* initial est toujours faible et que dans les mots d'origine étrangère l'accent repose ordinairement sur la dernière syllabe. Nous ferons observer encore que *Regen* (2<sup>e</sup> partie page 40) ne s'employant guère au pluriel, il eût mieux valu le remplacer par un autre exemple, tel que *Wagen*. Enfin on ne dit pas **du légume**, mais **des légumes**.

Après cela nous n'avons que des éloges à donner à ce petit travail. L'exposition des règles est, en somme, très claire, les exemples sont simples et bien choisis, le texte net, et, détail important quand il s'agit d'un livre élémentaire, nous n'y avons remarqué aucune faute d'impression.

Philippe JÆGER (1).

---

A la mémoire de M. le professeur et conseiller d'Etat Guillaume Vischer (Andencken an den h. prof. und Rath M. Vischer). — Bâle, Wittwer, 19.

Cette brochure s'ouvre par une notice biographique sur l'homme d'étude et le magistrat éminent que Bâle et la science ont perdu cette année.

M. G. Vischer était né le 30 mai 1808. Le colonel Vischer, son père, le plaça d'abord à Hofwyl, chez Fellenberg, où il passa neuf années et où il acquit cette fermeté de caractère et cette simplicité de mœurs qui le distinguèrent pendant toute sa carrière. Après avoir commencé ses études universitaires à l'Université de Bâle, il alla les poursuivre dans celles de Bonn, Iéna, Berlin. Un séjour qu'il avait fait à Genève avant de partir pour l'Allemagne l'avait initié à la connaissance de la langue française.

Rentré dans sa ville natale, il y succéda au professeur Linder dans la chaire de littérature grecque et ne tarda pas à marquer parmi les citoyens les plus dévoués à la science et à la chose publique. On lui est redevable de plusieurs améliorations dans l'administration de l'université qu'il fut appelé à présider, comme membre du Conseil d'éducation et du Petit Conseil auquel il avait été appelé à siéger en 1868. L'introduction de la gymnastique à Bâle, la fondation de la Société archéologique et de la section des antiquités du musée avaient déjà précédemment signalé son activité intellectuelle. En politique aussi, M. Vischer avait exercé une influence considérable et rompu avec des traditions qu'il estimait périlleuses pour l'existence et l'avenir de son canton.

Dans les questions religieuses qui ont agité la Société bâloise et divisé le Grand Conseil dans ces derniers temps, M. Vischer, malgré le dévouement profond qu'il a montré toute sa vie pour la science, avait pris une attitude qui prouve qu'il ne croyait pas à cette dernière le droit et la puissance de résoudre tous les problèmes qui se posent à la conscience humaine.

La notice dont nous extrayons ces détails est suivie de la prière prononcée le jour des funérailles dans l'Eglise de Ste Elisabeth par M. l'an-

(1) Professeur à l'école cantonale de St-Gall.

tistès Stockmeyer et où ce chef du clergé bâlois a fait l'éloge des vertus du regretté défunt, de son patriotisme et de son dévouement au bien public.

La brochure se termine par les discours prononcés sur la tombe de M. Vischer par un étudiant en philosophie et par M. le docteur André Heussler, au milieu du concours qu'avaient attiré la cérémonie et le cortége aux flambeaux organisé en l'honneur de ce savant et libéral promoteur de l'Université et des bonnes études.

A. D.

---

M. Emile Trélat, professeur de constructions civiles au conservatoire des Arts et Métiers, à Paris, a publié, en 1874, sous forme de *Lettre à M. le préfet de la Seine*, un mémoire *sur la nécessité d'approprier les locaux scolaires à l'éducation du sens plastique*.

Comme on le voit, ce n'est point le côté hygiénique de la question que traite ici M. Trélat. L'auteur suppose, en effet, l'existence préalable de toutes ces conditions de salubrité et de santé, étendue superficielle et capacité cubique des locaux, renouvellement de l'air et maintien d'une température convenable, mobilier approprié à la taille et à l'âge des enfants, tout ce, enfin, qui tient à l'organisation d'une école bien entendue ; mais il demande plus. Il demande que « ces soins, dont on entoure le corps au double bénéfice de la santé et du travail, on les ménage aussi à un organe qui est bien plus fragile dans son développement, qui s'atrophie sous l'action journalière d'un faux milieu, dont l'éducation exige un régime spécial et dont la pédagogie n'a pas apprécié jusqu'ici l'importance. » M. T. demande que les salles d'école soient disposées pour l'hygiène de l'**œil** et pour la *gymnastique efficace de la vue*. Après avoir établi que la vue est un sens capable d'éducation, que le sens de la vue peut s'abîmer et perdre toute faculté plastique par l'absence d'exercice plastique, ou, enfin, être faussé par des lumières venant de différentes directions et s'entre-croisant, l'auteur conclut en demandant en principe : *que les salles d'école soient éclairées par un jour unilatéral assez élevé pour laisser plonger la lumière jusqu'aux parties profondes de la pièce*. Ce cantonnement des jours sur une seule face ne nécessite pas la *suppression* des baies ou fenêtres de la face opposée, mais celles-ci resteront affectées au service de l'aérage et, comme il suffira qu'elles ne laissent pas passer la lumière, elles seront munies de volets au lieu de châssis. Autre conséquence de l'*éclairage unilatéral* des écoles, que M. Trélat dit prescrire depuis plus de quinze ans dans sa chaire de constructions civiles au conservatoire des Arts et Métiers : c'est que, si l'on veut que le jour pénètre avec franchise dans la profondeur de la pièce, les salles d'école devront être généralement construites ou plus *étroites* ou plus *hautes*. La première solution concordera parfaitement, dit le professeur parisien, avec la tendance actuelle qui réduit de plus en plus la contenance des classes.

A. M.



**Statistique des traitements des instituteurs primaires**  
*d'après les documents de 1871.*

La *N. G. de Zurich* publie le tableau comparatif suivant des prestations des divers cantons au point de vue des traitements des régents, d'après des documents de 1871 :

Confession.	Cantons	Moyenne des traitements.
Cathol. Prot.		
— %		
— 72	Bâle-Ville,	Fr. 2817
— 92	Zurich,	1470
— 95	Rhodes-Ext.,	1235
— 80	Glaris,	1226
— 91	Schaffhouse,	1176
— 87	Neuchâtel,	1165
— 74	Thurgovie,	1083
— 92	Vaud,	1068
51,4 46,8	Genève,	1058
— 80	Bâle-Campagne,	1010
61 —	St-Gall,	996
— 54	Argovie,	994
— 86	Berne,	977
96 —	Lucerne,	953
83 —	Soleure,	877
85 —	Fribourg,	793
96 —	Zoug,	742
98,6 —	Schwytz,	732
98 —	Rhodes-Int.,	568
97 —	Obwald,	565
99 —	Nidwald,	479
99,5 —	Uri,	390
43 57	Grisons,	380
99,8 —	Tessin,	363
99 —	Valais,	165
40,6 58,7	Moyenne générale,	941

Comme on le voit, tous les cantons protestants sont, sauf les Grisons, en tête de ce tableau avec les deux cantons mixtes de Genève et de St-Gall. Les modifications principales survenues depuis 1871 dans les termes de ce tableau ont eu pour résultat de porter Genève (loi de 1873) en tête de la liste avec Bâle et Zurich, de mettre Fribourg au même niveau que Berne, et Soleure au-dessus de ce canton ; Grisons et Tessin ont également fait de notables et louables efforts pour améliorer la position du personnel enseignant de leurs écoles.

Nous ne donnons ce tableau à nos lecteurs que sous toutes réserves. La manière d'apprécier la position des instituteurs uniquement d'après la

moyenne des traitements n'est pas exacte. D'abord les avantages accessoires (logement, jardin, bois) ne sont pas comptés. Ensuite tel traitement qui sera convenable et suffisant dans un endroit ne l'est pas dans l'autre. En troisième lieu, nous avons lieu de croire que les traitements ont changé en bien dans certains cantons.

---

## PARTIE PRATIQUE.

### EXERCICE DE COMPOSITION.

*Présence d'esprit d'un enfant.*

*Chaque tiret sera remplacé par le mot que réclame le sens.*

L'alliance de Lucerne avec les — (*Waldstätten*) arma contre cette — (ville) tous les nobles de l'Argovie. Ceux de Lucerne — (conspirèrent) pour livrer — (la ville) au duc et égorer tous les — (partisans) de la Confédération. La — (nuit) était avancée et les — (conjurés) se trouvaient — (rassemblés) en armes dans un souterrain au — (bord) du lac, sous une — (salle) de la tribu des Tailleurs. Un jeune — (garçon) avait — (suivi) les conjurés et — (entendu) leurs projets. Découvert, il faillit être mis à — (mort). Mais on se — (borna) à lui faire prêter serment qu'il ne — (révélerait) à aucun être vivant les — (paroles) qu'il avait entendues. Le jeune — (homme) ne voulant pas trahir son — (serment) et cependant — (sauver) la ville, se — (rendit) à l'abbaye des Bouchers, où quelques — (bourgeois) se trouvaient attardés. Là, s'adressant non aux — (bourgeois), mais au — (poêle) inanimé, il lui dit ce qu'il avait — (vu) et — (entendu). Saisis de — (surprise) et de — (colère), les assistants donnèrent — (l'alarme) dans toute la — (ville). En un — (instant) la bourgeoisie fut sous — (les armes) et on s'empara des — (conjurés). Les Lucernois — (chassèrent) les — (nobles) du parti autrichien et se — (donnèrent) une constitution démocratique.

J. CH. (D'après A. Daguet.)

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE.

NEUCHATEL. — Le bureau central de la Société pédagogique, d'accord avec M. le directeur de l'instruction publique, Numa Droz, a mis à l'étude les questions suivantes :

1. Quelles occupations et quelles récréations peut-on conseiller à l'instituteur en dehors du travail exigé par l'école?

2. Quelle doit être l'étendue d'un cours d'instruction civique?

Ces questions regardent les conférences générales.

Une question de concours est posée en ces termes :

Cours de dessin à l'usage des classes inférieures.

Une autre question de concours a pour titre : Journal d'un instituteur.

On ne peut qu'approuver le choix de ces sujets. Le dernier aurait peut-être besoin d'une explication. La question de l'instruction civique demande à être sérieusement étudiée. Les profanes, nous appelons ainsi tous ceux qui n'ont jamais enseigné à des enfants, ne s'imaginent pas la peine qu'on a à donner une idée de la politique et du mécanisme de nos institutions compliquées, aux élèves d'une école primaire, voire même aux maîtres secondaires.

Quant au dessin, la difficulté est tout autre et a un caractère plus sensible, pour ainsi dire.

— Nous apprenons avec beaucoup de plaisir qu'un de nos instituteurs neuchâtelois que sa santé a contraint de quitter l'enseignement, ayant envoyé ses dessins de l'armée de Bourbaki à M. de Röder, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne en Suisse, ce dernier a donné 1000 fr. à leur auteur, M. Oscar Huguenin, de Bôle, dont le talent original a trouvé un appréciateur bienveillant.

**ESPAGNE.** — L'Espagne, au milieu de ses soucis et préoccupations de tous genres, trouve moyen de s'occuper de l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Philadelphie en 1876. L'ancien président de la République, Emilio Castelar, a été nommé président de la commission chargée de l'organisation des envois à faire aux Etats-Unis et qui aura Madrid pour résidence. Don Mariano Cardérera, l'ancien rédacteur des Annales de l'enseignement primaire, est membre de cette commission.

---

*Petite correspondance.*

**M. J. L. Ellenberger**, à Wochsop (Angleterre). — Bien reçu votre avis du 8 janvier, avec le *Money order* inclus. La réponse suivra prochainement.

---

**Avis concernant la Rédaction.**

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.) doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

---

**AVIS.**

Seront inscrites comme abonnées à l'**EDUCATEUR** toutes les personnes qui n'auront pas renvoyé ou le N° 1 ou le N° 2 de 1875, avec le mot **REFUSÉ** accompagné de leur signature.

---

*Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.*